



Confédération Paysanne

LA FEUILLE DE CHOU

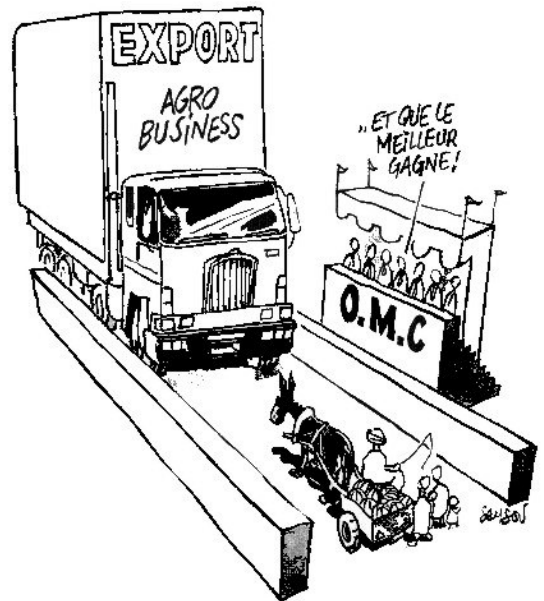
ADEAR

N° 14 Janvier 2006

Journal des Bouches du Rhône

L'Assemblée Générale de la Confédération Paysanne est un moment fort de la vie de notre syndicat. Nous invitons tous les paysans du Département à la Fare les Oliviers le dimanche 29 Janvier de 10 à 17 heures.

- 10h30 AG Statutaire
- 12h30 Repas tiré du sac
- 14h30 débat sur la place du commerce équi-



"-Pendant la crise du veau aux hormones, je n'ai rien dit, je ne produisais pas de veau..."

-Pendant la crise de la vache folle, je n'ai pas bougé, je n'élevais pas de vache..."

-Pendant la crise de la viticulture, je n'ai pas manifesté, je n'avais pas de vigne..."

-Quand j'ai commencé à avoir de gros problèmes, il n'y avait plus personne autour de moi pour m'aider à trouver des solutions!"

On ne peut pas, comme Chirac et la FNSEA, réclamer à l'Organisation Mondiale du Commerce le maintien des subventions à l'exportation pour les céréales et le poulet (qui ruinent les paysans africains) et se plaindre des importations d'agneaux de Nouvelle Zélande ou des vins du Chili...

On ne peut pas accepter cette nouvelle PAC qui confirme encore pour des années la disparité des aides (80% des aides à 20% des exploitants avec un record de 800 000 € pour une exploitation camarguaise!).

La **Souveraineté Alimentaire** que défend la Confédération Paysanne, c'est le droit pour chaque grande région (Afrique, Union Européenne, Amérique du Sud...) de choisir ses politiques agricoles et alimentaires, (refus des hormones, refus des OGM, maintien des productions vivrières, contrôle des importations...) avec la suppression totale de toutes les subventions à l'exportation.

Seulement 10% de la production mondiale des produits agricoles est échangée entre les différents pays du Marché Mondial. Les 90% restants sont consommés localement. Nous ne pouvons pas accepter que les Multinationales qui négocient ces 10% sabotent le travail et les vies de milliard de paysans qui représentent plus de 60% de la population mondiale.

Se rapprocher de la Confédération Paysanne, adhérer, militer, c'est chercher ensemble des solutions pour l'agriculture locale et mondiale, sans corporatisme.

Nous sommes convaincus que ces luttes sont justes et qu'ensemble, nous pourrions construire un monde meilleur.

Frédéric Vuillermet

Biocarburants : bilan et perspectives P2

Des mesures d'urgence pour maintenir de l'emploi

Actualités P3

Dossier : Agriculture industrielle P4

Tout pour ma gueule, tout de suite et après moi le déluge

Le miracle andalou

OGM P6

Monsanto tue et pille les paysans

Alternative P7

A qui servent les AOC ?

Cultivons, élevons la solidarité

Installation P8

Installations non aidées : comment faire face aux difficultés ?

Confédération Paysanne des Bouches du Rhône

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs
Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Tel/fax : 04-90-55-78-23

E-mail : conf13@free.fr

ADEAR 13

Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

Tel/fax : 04-90-55-17-86 / 78-23

E-mail : adear13@free.fr

10 av. du Général de Gaulle
13 330 PELISSANNE



Biocarburants : perspectives et limites

Si le plan gouvernemental de développement des biocarburants (incorporation de 10% dans les carburants avant 2015) permet à la France de se mettre en conformité avec les directives européennes sur le rejet de gaz à effet de serre, il n'aura qu'un faible impact en terme de production nette d'énergie.

Les biocarburants considérés, éthanol et ester de colza, nécessitent en effet, tant pour la production agricole de base (blé, betterave, colza) que pour les opérations de transformation et d'acheminement du produit fini à la pompe, une dépense en énergie telle que leur bilan énergétique est forcément limité. De plus, il faut s'interroger sur les conséquences du développement de ces biocarburants en filière industrielle ; notamment sur les risques de concentration des productions dans les régions proches des usines de transformation et, dans ce cadre, sur les problèmes agronomiques induits par des rotations trop courtes, ainsi que sur le statut et la rémunération de producteurs devenus des fournisseurs de minerai... Un avantage toutefois, les coproduits de fabrication des biocarburants (les drèches et les tourteaux) permettront de réduire notre dépendance en protéines végétales. Mais d'autres voies les permettraient aussi.

C'est le cas de l'huile brute de colza ou de tournesol. Obtenue par simple pressage à la ferme (ou dans le cadre d'une CUMA), puis filtration et décantation, elle peut être utilisée dans les moteurs Diesel avec des aménagements simples (bicarburation). Il s'agit d'une filière courte, dont la valeur ajoutée présente l'intérêt de rester au niveau local. Le bilan énergétique, en l'absence de transformation et de transports lourds, est évidemment bien meilleur. Les nombreuses expériences lancées à travers tout le pays attestent l'intérêt que lui portent les

paysans. A raison de 10 à 15% d'oléagineux dans les assolements à cette fin, elle pourrait permettre à l'agriculture d'autoproduire son carburant. C'est un enjeu important car, en cas de crise énergétique grave, l'autonomie de la production agricole vis-à-vis du pétrole sera la clé de notre sécurité alimentaire. Malgré cet enjeu, la LOA limite la consommation de



l'huile brute à l'exploitation qui produit la graine, la vente comme carburant agricole n'étant prévue que pour janvier 2007.

D'autres pistes sont aussi à explorer. C'est le cas de la production d'éthanol à partir de plantes lignocellulosiques (bois, taillis, paille) qui présente l'avantage d'utiliser les plantes entières, permettant ainsi un bilan énergétique supérieur, et ne limite pas la production d'énergie aux zones de grandes cultures. On peut également citer parmi les alternatives le gaz de méthanisation. Il n'y a pas de solution unique en matières de bioénergie, mais un panel de solutions à adapter aux

différentes situations.

Si les dates varient concernant le « pic pétrolier » (le moment à partir duquel on pompera chaque jour moins que la veille), selon qu'elles sont évaluées par les pétroliers ou par des experts indépendants, une chose est sûre, le pétrole va devenir plus rare et plus cher... Les biocarburants, quels qu'ils soient, ne

pourront remplacer qu'une partie des besoins actuels en pétrole, à moins de détourner l'agriculture de sa fonction nourricière, de choisir de rouler plutôt que de manger. C'est pourquoi, si l'ère du tout pétrole a induit une agriculture productiviste spécialisée régionalement, les camions assurant l'acheminement en tous sens, l'ère de l'après pétrole devra inventer d'autres rapports à l'énergie ; la relocalisation d'une agriculture paysanne auprès des zones de consommation en sera un élément essentiel.

**Jean-Luc Baudry,
paysan en Bourgogne**

BREVES

MODEF

La répression syndicale touche le modef : celui-ci organise une manifestation pacifique (distribution de tract, passage gratuit pour les usagers) sur le péage d'autoroute de Lançon de Provence. L'ASF vient de demander à M r Daniel ROCHE et non à son syndicat (dont il est le représentant régional) des dommages et intérêts pour la somme de 21 000 €.

Le gouvernement va vers le totalitarisme. La confédération paysanne subit de plein fouet cette politique, elle soutient M. ROCHE, et condamne une nouvelle fois ces dérives

Visite de Mr Brulé, directeur de la DDAF

Le directeur de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Bouches du Rhône, Mr Brulé est venu au local de la Confédération Paysanne 13 et l'ADEAR rencontrer les responsables syndicaux. Nous lui avons exposé nos visions de l'agriculture des Bouches du Rhône

OGM : La Confédération paysanne relaxée

La décision de relaxe prononcée le 12/01/2006 par le Tribunal correctionnel de Versailles concernant les 8 membres du Comité national de la Confédération paysanne et un salarié du syndicat constitue une seconde reconnaissance majeure de l'état de nécessité dans lequel se trouvait la Confédération face au danger actuel et imminent que représentent les disséminations d'OGM. Elle légitime, à nouveau, la Confédération paysanne dans son combat de défense des droits collectifs paysans sur le vivant et les semences.



FDSEA : unique syndicat agricole des Bouches du Rhône ???

En mars 2004, la Confédération Paysanne, avec d'autres (MODEF, SPP), était atterrée par le montant anormalement haut des forfaits en maraîchage plein champ. Les forfaits fiscaux sont fixés par une commission départementale composée de membres de la profession et de membres des différentes administrations concernées par l'agriculture. Aujourd'hui, les membres de la profession sont représentés uniquement par la FDSEA qui sont bien souvent des personnes qui ne sont ni au forfait ni en agriculture paysanne.

Aux dernières élections chambre, la Confédération Paysanne a rassemblé 30% des suffrages démontrant que nous sommes aussi représentatifs du monde agricole.

L'article 1651 du code général des impôts indique « pour la fixation des éléments à retenir pour le calcul des bénéficiaires agricoles forfaitaires, la commission comprend outre le président, quatre représentants de contribuables désignés par la fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles [...] ». Cependant, l'article 347.I.3 des annexes du CGI précise "lorsqu'il existe dans un même département plusieurs organisations ou organismes ayant vocation à désigner des membres, et à défaut d'accord entre eux, les représentants des contribuables sont désignés par le préfet au vu des propositions de ces organisations ou organismes".

La réponse de la FDSEA à notre demande de participation fut la suivante : « j'ai le regret de vous informer que la FDSEA ne souhaite ni se soustraire à une compétence qui lui est attribuée par la loi ni la partager », elle ajoute que c'est « une mission qu'elle accomplit toujours dans l'intérêt de l'ensemble des exploitants agricoles du département », enfin, « nous souhaitons le (dossier de la commission) mener seul jusqu'à son terme »

La Confédération Paysanne souhaite participer à cette commission pour que le pluralisme syndical soit respecté. Il est nécessaire que la FDSEA accepte de ne plus être le seul syndicat représentatif dans le paysage agricole.

La Confédération Paysanne revendique :

- D'être associée à la concertation pour la fixation des bénéficiaires forfaitaires agricoles pour défendre les petites et moyennes exploitations
- D'être reconnue comme syndicat représentatif
- Une évolution de la législation qui reconnaisse le pluralisme syndical

Eric Zembalia, 06.14.64.23.40
Confédération Paysanne 04.90.55.78.23

Plan de soutien à la filière fruits et légumes

Le plan de soutien annoncé par le ministre de l'Agriculture, en faveur des producteurs de fruits et légumes les PLUS en difficulté, continue d'illustrer les réelles difficultés que vivent L'ENSEMBLE des producteurs et ce, à chaque saison. Cet énième plan de soutien n'offre aucune nouveauté, aucune perspective ambitieuse, si ce n'est de maintenir un peu plus les producteurs dans un marasme récurrent, malgré l'adoption d'outils de gestion de crise.

L'enveloppe, dite exceptionnelle, de 15 millions d'euros de crédits est d'un montant bien trop faible pour maintenir un revenu aux producteurs en difficulté et la mesure « prêt de consolidation » risque d'alourdir la situation financière d'exploitations qui cumulent à chaque crise des échéances bancaires supplémentaires.

De plus, la Confédération Paysanne récuse les orientations récurrentes du ministre qui visent seulement à promouvoir : compétitivité et modernisation de la filière, concentration de l'offre et exclusion des producteurs hors des organisations pour relancer la production.

La Confédération Paysanne demande aux pouvoirs publics de préciser davantage les moyens qu'il compte prendre pour réguler les importations, ainsi que les outils de gestion de crise à promouvoir dans un cadre européen.

Pour la Confédération Paysanne, les bases d'une vraie réforme pour sortir de la crise structurelle doivent privilégier prioritairement : la maîtrise européenne des productions (instauration d'un cadastre arboricole et légumier), la répartition des productions entre les pays pour le plus grand nombre de producteurs, la garantie d'un revenu et d'une couverture sociale comparables au niveau de l'Europe et la définition de nouveaux standards de qualité.

Contacts : · **Pierre Veyrat** (responsable commission « fruits et légumes ») : 04 75 07 34 97 · **Olivier Keller** (Secrétaire national) : 06 26 45 19 48, **Eric Zembalia** : 06 14 64 23 40

DPU : ACTU !

Le dossier DPU n'a pas évolué depuis le précédent article néanmoins quelques précisions semblent indispensables.

Quelques détails techniques :

- Attention de bien faire le pourcentage de gel des terres de la période de référence car la DPU ne serait pas du tout ou en partie, activée proportionnellement à votre montant de DPU calculé sur la période de référence.
- Faire la différence entre terre éligible : parcelle anciennement primée par la Politique Agricole Commune et terre Admissible : parcelles qui ont changé (d'affectation) de nature de culture entre 1991 et 2006 (ex : cultures pérennes, vigne, verger, prairies permanentes reconverties en céréales, prairie temporaire). Ces parcelles pourront prétendre au DPU mais uniquement au 75% de base et jamais les 100% de la période de référence.
- Les exploitations en gel volontaire et en reconversion peuvent sur demande bénéficier d'attribution préférentielle par le Directeur de la DDAF
- Les jeunes agriculteurs peuvent aussi obtenir des DPU en se manifestant auprès du DDAF

Plus d'informations : Denis De Welle 06.98.09.97.95 ou Thomas au 04.90.55.78.23

Service de remplacement des Bouches du Rhône

Vous avez besoin d'être remplacé sur votre exploitation pour suivre une formation, maladie, motifs professionnels ou syndicaux, vacances, le service de remplacement met à votre disposition un salarié compétent soit sur le maraîchage et l'arboriculture soit sur l'élevage et transformation fromagère.

Contact : Patricia Gondran : tel 04 92 90 96 05, Bernard Honoré : 04 90 42 74 76



Tout pour ma gueule, tout de suite et après moi le déluge...

Conte d'après Noël pour enfants pas sages : Il était une fois, il y a longtemps, dans un lointain pays appelé Dômme, un nobliau, marquis de son état et « Roche Merdeuse » de son nom.

Monsieur le marquis de la Roche Merdeuse donc, était cultivateur, ou plutôt faisait travailler ses serfs. Durant de longues années, de par son âpreté et son avidité, il avait acquis de vastes surfaces qu'il s'était empressé de planter en pêchers.

Un jour d'octobre, en 917 exactement, arriva la Révolution. Après une brève période de tension, Mr le marquis décida d'abandonner son titre encombrant mais, trouvant que son nom était somme toute peu flatteur, préféra garder comme patronyme Mr Marquis. La Révolution, bonne fille un peu borgne et oublieuse, décida de fermer l'œil qui lui restait sur les extravagantes propriétés de Mr Marquis, à condition que le ci-devant rémunérait désormais ses serfs qui étaient devenus, de par la déclaration des droits de l'homme (et de sa femme), des citoyens.

Las, les immenses surfaces en mono culture et très haute densité de plantation, devinrent des systèmes écologiques aberrants où, malgré les abondants traitements en pesticides de toutes sortes, se multipliaient les foyers de bactéries et autres saletés résistantes à tout, y compris au pire. Et bien sur, un jour débarqua un affreux jojo de champignon appelé sharka. Extrêmement contagieux, virulent et indestructible, ce salopiau eut tôt fait de déboiser les centaines d'hectares de vergers de Mr Marquis ainsi que ceux de ses voisins Dômmois.

Comme dans tous les systèmes concentrationnaires uniformes, les contagions furent foudroyantes.

Fâchés mais pas désespérés, Mr Marquis et ses confrères (nous sommes tous le frère de quelqu'un) s'avisèrent qu'à quelques centaines de lieues, se trouvait la Crue, qui, comme son nom ne l'indique pas, était une magnifique plaine sèche naturelle de type toundra, site privilégié de nidification d'espèces rares et de repos pour les migrateurs s'en allant, l'été, vers la Hui-bérie beaucoup plus au nord. « Qu'à cela ne tienne, nous on s'en fout des migrateurs et même des gratteurs, ce qui nous branche, c'est la culture de l'oseille ! ».



Aussi tôt dit, aussi tôt fait. A grand coup de tractobulpeplochargeur on nettoya toutes ces saletés pour en faire un désert, mais plat du moins celui là. Le sous sol de la Crue étant une ressource hydraulique importante, on s'empressa d'y pomper l'eau pour arroser les arbrisseaux. Et le merveilleux conte de Mr Marquis (et de ses frères) sur des milliers d'hectares recommença.

Las, lorsqu'on produit beaucoup il faut bien vendre, et là, on se trouve confronté à des gens qui n'ont pas de requin que le nom. En effet, les acheteurs, regroupés dans

une confrérie appelée Gro\$ \$distribution, avaient beau jeu de faire un permanent chantage à la baisse, sous peine d'aller voir ailleurs si j'y suis.

La seule solution que trouva Mr Marquis (et ses voisins) qui tenaient tout de même à gagner beaucoup d'argent, fut d'abaisser les coûts de production. « Comment ? Après avoir survécu à 917, aux serfs payants, à la sharka et le reste, on ne va pas se laisser emmerder ? ». --- « et s'il n'y en a qu'un sur le dos duquel on peut gratter, l'Arabien, on va pas se gêner. Celui là, s'il n'a pas compris d'où il vient, il va vite y retourner ».

A cette époque, en effet, personne ne voulant plus travailler pour ces nouveaux féodaux, comme quoi on devrait toujours choisir des Révolutions qui ne soient pas borgnes, Mr Marquis (et ses complices) avaient fait venir du Magreth, une contrée d'outre l'eau dévastée par les effets positifs du colonialisme, de pauvres paysans ruinés appelés Arabiens. Ceux-ci acceptaient de travailler pour quelques roupettes, ce qui chez eux correspondait à plusieurs dizaines de roupies.

Durant quelques lustres, les choses se passèrent. Et puis, se disant que les sommes payées à ces gueux étaient certes négligeables, mais bon... il fut décidé, pour le même prix, de les faire travailler plus. Et puis, ces Arabiens habitués à vivre en Arabisque dans des espèces de

sortes de cahutes et cuisinant à l'huile de vidange frelatée qui empuantissait les environs, il fut décidé de les parquer dans des espèces de sortes de cabanes en tôles bien chauffées au mois d'août. Et puis, ces ingrats se mettant à râler, il fut décidé de les remplacer, petit à petit, par des Polonistes et des Equateux, car ces peuples, nouveaux sur le marché, n'avaient pas encore compris qu'à l'autre bout de la carotte il y avait un bâton. Et là ! Badaboum ! grève générale.

Les Arabiens qui en avaient marre et savaient qu'ils étaient foutus, soutenus par les confréries de travailleurs et par les ploucs du coin, qui eux avaient très bien compris qu'on peut vivre de l'agriculture sans faire chier tout le monde, les Arabiens donc, se mirent en grève en pleine récolte. Et là, au grand émoi du prévôt qui promit tout et n'importe quoi, de la presse à papier qui n'avait rien à faire d'autre et des tiers-mondistes émus, nos Arabiens se virent promettre quelques roupettes réparatrices ainsi qu'un billet sans retour pour où qu'il leur plairait. Mr Marquis, profondément déçu par l'ingratitude des gueux, déposa le bilan de ses domaines et décida d'aller investir et polluer la Roumagniole, pays naïf où les pauvres étaient sur place et où il serait accueilli à bras ouverts pouvant enfin reprendre son titre Mr de la Roche Merdeuse.

Moralité : Lorsque quelqu'un fait un gros caca devant chez vous et part sans tirer la chasse, prenez son adresse.

Guy Marigot, paysan



Le mirage andalou : Désolation et espoir à El Ejido

Pour soutenir l'inauguration du bureau du SOC (Syndicat des Ouvriers agricoles en Andalousie) à El Ejido, une délégation européenne s'est rendue début décembre 2005 sur place. Nicolas Duntze (viticulteur du Gard et membre du comité national), Nicole Poupinet (éleveuse en Mayenne) et Brigitte Zaccaria (animatrice au niveau national) y ont participé pour encourager un syndicat frère qui mène un combat courageux.

Officiellement, 52.000 étrangers résideraient régulièrement dans la province en mars 2005, 84.000 en septembre, soit une augmentation de 60%. Selon le Ministère de l'intérieur, plus de 100.000 clandestins travailleraient au noir et par intermittence dans le bassin almerien.

impératifs du profit : l'esclavage et la précarité

Dans les 35.000 ha de serres de la province d'Almeria le sort de ces migrants ne fait qu'accroître la spirale de la pauvreté, moteur sine qua non de la richesse des serristes. Exploitation sans vergogne d'une main d'œuvre immigrée réduite à l'esclavage, non-respect des droits du travail, conditions de logement, de santé, de vie globalement infra-humaines, xénophobie et violences tout azimut...Ce sont les effets de la fuite en avant d'un secteur du système dopé par les impératifs de la productivité et du profit, émancipé de toute éthique.

Depuis quatre ans, le SOC s'est efforcé d'étendre son activité à cette zone de production maraîchère. Ouvrir un relais d'information et de résistance syndicale à El Ejido, au cœur de cette économie concentrationnaire, c'est son pari que nous sommes venus

soutenir. Pour fêter l'inauguration officielle de son local à El Ejido, le syndicat a invité de nombreuses personnes et organisations allemandes, autrichiennes, françaises et suisses, dont certaines ont contribué financièrement à l'achat et la mise en place du local.

Une quarantaine de membres du SOC d'origine africaine sont également présents. Nous avons abordé plusieurs questions : logement, santé, droit du travail, intégration sociale, la situation des femmes et des mineurs, le processus de régularisation des sans papiers, les nouvelles stratégies syndicales face à la précarité croissante de l'emploi.

En termes de précarité, la situation des femmes prend des proportions dramatiques. Contrats léonins pour les employeurs, 9 à 10 heures de travail, cadences chaplinesques, heures supplémentaires non comptabilisées, salaires inférieurs de 18% à celui des hommes, pause-repas d'un quart d'heure, harcèlement sexuel, etc...Depuis quelques années, la prostitution volontaire ou organisée par des filières mafieuses est en pleine expansion chez les femmes africaines et les immigrées de l'Est. Les rapports de Pilar Rodriguez Martinez de l'Université d'Almeria et de l'avocate Victoria Sanchez, préposée aux mineurs, sont atterrants.

23% d'entre elles sont soumises à des violences quotidiennes ; elles sont condamnées aux ghettos des ghettos et donc exclues des rares manifestations d'existence publique.

En Espagne, certains dénoncent le SOC, le disqualifiant comme un syndicat anachronique, d'une autre époque, avec ses bandeaux rouges et ses actions militantes d'occupations de latifundia ou de grèves. Selon les grands syndicats majoritaires, il serait même un syndicat anti-démocratique parce qu'il ne participe pas aux

révélateurs spectaculaires du capitalisme sauvage

élections syndicales. Le Secrétaire Général de la Fédération Agroalimentaire andalouse des Comisiones Obreras s'est même adressé par écrit au Président d'Andalousie pour le sommer de ne pas collaborer avec le SOC.

Or, il faut savoir que pour participer à des élections syndicales, il faut rester dans le même emploi pendant au moins six mois – ce qui a toujours été impossible pour les *jornaleros* du SOC, pour les centaines de milliers d'ouvriers agricoles andalous déjà, mais d'autant plus pour les nouveaux forçats de l'horticulture intensive, les

migrants.

En fait, le SOC est plutôt un syndicat précurseur, plus à même d'aborder le monde de travail de plus en plus précaire et flexibilisé qui se développe sous nos yeux partout en Europe. En août 2005, le Congrès du syndicat a exprimé sa volonté d'élargir son rayon d'action aux secteurs non agricoles (services et bâtiment) et d'accentuer la défense de tous les travailleurs immigrés et autochtones au sein d'un syndicat unitaire, en synergie avec d'autres organisations et des associations locales engagées dans la défense des précaires.

C'est pour cela aussi que ce qui se passe en Andalousie doit nous intéresser au plus haut degré. Pour s'en rendre compte, il faut aller sur place, dans cet univers hallucinant des serres d'Almeria qui n'est qu'un des révélateurs les plus spectaculaires de ce nouveau capitalisme sauvage.

Extrait de l'article de **Jean Duflot** avec la collaboration de **Nicholas Bell** et **Peter Gerber**

Le rapport écrit des activités du SOC Almeria d'août 2004 à Novembre 2005 (10 pages traduites en Français) du Forum Civique Européen peut être commandé au bureau de la Conf' à Pelissanne

En juillet 2005, les 240 ouvriers maghrébins des sociétés de Mr Comte, produisant des pêches sur quelques 1000 hectares situés dans la plaine de la Crau, se mettaient en grève pour non paiement des salaires, conditions de logement ignobles et autres mesquineries pour le moins surprenantes de la part d'un agri-manager. A la suite du soutien apporté par les syndicats ouvriers solidaires, les syndicats de petits paysans, la presse qui s'est défoncée, les associations et les gesticulations du préfet de région, les sociétés de Mr Comte furent contraintes à reculer, amende inavouable. Quelques semaines après, ces sociétés se déclaraient en cessation de paiement, déposaient leur bilan et demandaient un plan de redressement judiciaire.

Dans le même temps, le 17 août 2005, Mr Comte et sa famille créaient dans la Drôme, dont ils sont originaires, deux sociétés civiles immobilières, chargées de gérer, louer ou construire du patrimoine bâti. Ces deux sociétés furent dotées respectivement d'un capital de 500 000€ et 1M500 000€. Toutes ces informations sont du domaine public. Si vous voulez en savoir plus, appelez la Conf'13, ou cherchez sur Internet.



Monsanto tue et pille les paysans et la planète

Le 26 novembre dernier, **Monsanto a saisi les comptes de la Confédération Paysanne**. L'ensemble des fonds qui y étaient disponibles, c'est-à-dire ce jour là : 18 600 €, ont été prélevés

Cette saisie faisait suite à la visite, le 15 Novembre 2005 d'un huissier mandaté par Monsanto venu remettre à Bagnolet une injonction de payer la somme de 196 521 €, résultat d'un jugement de la cour d'appel de Toulouse (Décembre 2001) pour l'action de destruction d'un essai en plein air de maïs et de soja génétiquement modifiés, lors d'une « portes ouvertes Monsanto » à Monbéqui dans le Tarn en 1998. Une serre contenant des cultures de tournesol conventionnel (qui n'était pas l'objet de l'action) a également été détruite le même jour par des acteurs non identifiés. Monsanto n'a pas porté plainte au pénal, mais au civil pour le préjudice sur la serre et non pas sur la destruction des OGM parce que **l'essai OGM était totalement illégal**. La condamnation visait solidairement la Confédération Paysanne nationale et René Riesel, Secrétaire National de la Confédération Paysanne à l'époque.

Monsanto a déclaré publiquement vouloir aller jusqu'au bout avec **la possibilité de saisir à tout moment les montants qui se trouveront à nouveau disponibles** sur les comptes lors de saisies ultérieures. Par ses différentes actions syndicales et notamment les fauchages d'OGM qu'elle a initiés à la fin des années 90, **la Conf' dérange les plans de Monsanto**. Étonnamment les différents procès contre les fauchages d'OGM de cet automne ont été plutôt cléments sur les peines mais les dommages et intérêts demandés pour les semenciers ont été par contre très importants. Voyant que **la répression judiciaire ne suffit pas à faire taire le refus citoyen des cultures génétiquement modifiées**, les firmes semencières s'attaquent au point faible du syndicat : les finances.

Cette situation n'est pas anodine et il peut s'agir d'un précédent : condamner un syndicat à de telles peines financières met à mal clairement **le pluralisme syndical**.

Ce n'est pas la première tentative de bâillonnement de la Confédération Paysanne, ni



des institutions nombreuses qui refusent la culture des OGM en plein champ : annulation du référendum prévu par le Gers, passage outre les vœux des régions, refus du moratoire proposé par la commission parlementaire, mépris de la déclaration commune

signée par 10 organisations (*Les Amis de la Terre - Agir Pour l'Environnement - Attac - Biocoop - Confédération paysanne - Fédération Nationale d'Agriculture Biologique - France Nature Environnement - Mouvement pour le Droit et le Respect des Générations Futures - Nature et Progrès - Greenpeace*).

Novembre dernier, annulation des arrêtés « commune non OGM » pris par les mairies, etc.

Comme par hasard, **cette nouvelle tombe peu avant que ne soit discuté le projet de loi sur les OGM** (prévu en début d'année 06). La Confédération Paysanne (la somme demandée représente 10% de son budget annuel) se trouve affaiblie tout juste une année avant les élections professionnelles prévues en janvier 2007...

Si cette saisie est un coup très dur porté contre notre syndicat, il n'entame en rien notre

détermination. Forts de nos soutiens, nous arriverons, avec le mouvement social, à démonter et s'opposer aux stratégies morbides et néfastes dont Monsanto (et ses amis les firmes agrochimiques) se servent pour mettre à mal l'agriculture et la planète.

Les Amis de la Conf' appellent à soutenir toutes les initiatives de résistance et de solidarité financière :

· **Par courrier à** : Amis de la Confédération paysanne, Mention : Solidarité contre Monsanto
104 Rue Robespierre 93170 BAGNOLET

· **Par virement** : Compte des Amis de la Confédération paysanne : **Crédit Mutuel** - 8 rue St Antoine 75004 PARIS
Banque Guichet N
° compte
Clé RIB
10278 06041
00020002140 59
Mention : Solidarité contre Monsanto

Prochaines journées d'échanges de la Commission Bio :

Le 30 Janvier : tailles des vergers en AB

Le 20 Février : la conduite des oliviers en AB

Le 20 Mars : les étapes de la transformations de légumes

La commission bio de la confédération paysanne continue ses Journées d'échanges et de formation. Pour 2006, de nouvelles formations seront proposées aux agriculteurs et porteurs de projets. Le premier trimestre sera bien rempli avec 1 formation tous les mois. En janvier, un journée sur la taille des vergers en AB se déroulera à Noves le 30 Janvier, au programme : rappels des principes puis visites de fermes avec Anne Séverac de Delta Sud. Le 20 février à la Fare les oliviers, nous organiserons une journée sur la conduite des oliviers avec Nathalie Mamez. Les



aspects phytosanitaires et fertilisations seront les deux thèmes de la journée. Enfin, le trimestre se terminera avec une formation sur les étapes de la transformation des produits végétaux avec Christèle Droz-Vincent du cfppa de Florac.

Pour plus de renseignements
contactez nous au 04 90 55 78 23
Retrouver le programme de la formation Bio sur
www.journalles.org



A qui servent les AOC ?

L'oléiculture est restée longtemps le parent pauvre de l'agriculture provençale. Dans les années 80 lorsque j'effectuais mon stage d'installation « jeune agriculteur » les sourires narquois et les paroles condescendantes accompagnaient mes déclarations oléicultrices.

Effet de mode, découragement d'autres productions, l'olivier est aujourd'hui la star des salons, le roi des plantations, l'aveur des subventions !

Après le pommier il y a 40 ans, le kiwi il y a 20 ans, l'olivier est devenu le remède universel à une agriculture malade !

Oubliés les gels successifs qui régulièrement anéantissent le verger entier, oubliés les coûts de ramassage, de taille, effacés l'alternance et les caprices d'une floraison déroutante. Le calcul est simple : 400 arbres/ha * 20g/arbres * 1.5 /kg = 12 000 de revenu à l'hectare. Qui dit mieux, Ben oui, il suffit de mettre 1000 arbres et le revenu va suivre. Je ne plaisante même pas et cette logique arithmétique a été servie, telle quelle dans de nombreuses brochures de pépiniériste.

Le risque de créer la confusion dans l'esprit du consommateur

Et puis notre production nationale ne couvre que 5% de nos besoins. Alors plantons ! plantons ! Malheureusement avec nos coûts de production prohibitifs nous couvrons 100% de nos besoins d'huile à 15€ le litre.

Au milieu de toute cette folie intensive, l'oléiculture familiale traditionnelle si elle survit à cette vague devra compter sur la parfaite reconnaissance du produit par le consommateur pour continuer d'exister car la aussi les grandes marques jouent sur tous les tableaux, de l'étiquetage ambiguë pour faire prendre des

vessies pour des lanternes aux consommateurs.

Dans ces conditions, l'obtention en 1997 de l'Appellation d'Origine Contrôlée pour l'olive cassée de la vallée des Baux, la grossane piquée et l'huile d'olive, est pour les oléiculteurs de ce terroir la reconnaissance d'un savoir-faire et d'une ténacité remarquable. C'est résultat d'une volonté de plusieurs générations à maintenir coûte que coûte une tradition oléicole, comparable d'ailleurs à quelques petites régions telle Nyons.

Aujourd'hui, sous couvert d'uniformisation et pour répondre à la demande de certains metteurs en marché, pour les GMS notamment, des appellations plus génériques, plus globales, voudraient émerger ? Bien sûr, commercialement, elles permettraient d'ouvrir certains marchés. Elles risquent aussi de créer la confusion dans l'esprit du consommateur qui sera forcément perturbé par ces différentes AOC plus ou moins contrôlées. D'autres formules, telles que les IGP (Indication géographique Protégée) ou les labels semblent plus adaptés à ce type de protection et de démarche commerciale.

Remy Coste, oléiculteur

Cultivons, élevons la solidarité

Depuis le début des années 90, les producteurs de fruits et de légumes savent qu'ils n'ont aucune certitude de vendre leurs produits à un prix qui couvre au moins le prix de revient. Les catastrophes climatiques subies par les concurrents, les stratégies d'approvisionnement des grandes surfaces conditionnent largement plus le prix de vente. Cette situation inacceptable, mais contre laquelle il y a peu de mobilisation (et quasi aucune au niveau des responsables politiques) génère invendus et volumes de production perdus.

Ce dont on se rend moins compte du côté des producteurs, c'est qu'à l'autre bout de la chaîne, une partie de plus en plus importante de la population n'a plus accès aux fruits et légumes frais. L'association Voisins et Citoyens en Méditerranée avec laquelle nous travaillons depuis plus de 10 ans a organisé récemment une rencontre d'épiceries sociales.

Y a-t-il moyen de rapprocher l'intérêt des deux bouts de la chaîne en augmentant le prix payé au producteur et diminuant celui payé au consommateur? Entre les pommes payées 15 centimes au producteur et celles à 2 euros dans les rayons des grandes surfaces, un raccourci peut-il aider les deux parties à mieux (sur) vivre ? Une réflexion pour organiser une vente à prix accessible et honnête pour les producteurs dans les quartiers (ce qui pourrait aussi y créer des emplois) commence à voir le jour, notamment dans certains syndicats locaux (Confédération Paysanne, Modéf), il faut la poursuivre de manière collective. Solidarité Paysans, Voisins et Citoyens en Méditerranée et des associations de quartier peuvent participer à la démarche.

En attendant, y a-t-il des producteurs qui seraient prêts d'une part à vendre aux épiceries sociales des produits frais, d'autre part à téléphoner quand une récolte ne peut pas se vendre ou en fin de récolte (fruits restant sur les arbres, dernières tomates avant arrachage, dernières salades...) pour organiser un ramassage collectif –moyennant paiement à débattre- qui permette de revendre fruits et légumes à prix bas à ceux qui n'y ont plus accès ? Plusieurs d'entre vous avec lesquels nous en avons discuté ont manifesté leur intérêt. Si vous êtes aussi intéressés, signalez-vous auprès de Solidarité Paysans en précisant les produits éventuellement concernés pour que nous puissions organiser les choses avec les épiceries sociales et les associations des quartiers.

Nous attendons vos réactions.

Texte intégral sur www.journales.org

Vous pouvez contacter SPP : 04 90 73 17 61

Petites Annonces

Vends 2 générateurs de chaleur très bonne état puissance 80 kcal gas-oil
Tel : 04.42.23.34.79 (le soir)

Vend 5 ha de terres à Raphèle les Arles avec 1800 m² de serres froides + maison de 160 m² + hangar de 250m² + frigo Prix : 550 k€

LES RENDEZ-VOUS

29 Janvier : Assemblée Générale de la Confédération Paysanne à la Fare les Oliviers

23 Janvier : formation sur la construction d'un planning de production en ma-

raîchages en vente direct (AMAP, Marché Payan)

30 janvier : formation sur la taille des vergers en Agriculture Biologique

20 février : formation sur la conduite des oliviers en Agriculture Biologique

21 février : réunion décentralisée commission nationale : fruits et légumes à Montélimar, Travail sur la notion de prix et circuit de commercialisation

20 Mars : formation sur les étapes de la transformation des produits végétaux



Installation non aidée : comment faire face aux difficultés ?

Jean Christophe OLLIER commence à voir le bout du tunnel, installé en 2005, il nous fait part des difficultés rencontrées pour la réalisation de son projet

Quelles ont été les étapes de ton installation ?

J'avais une expérience dans l'élevage caprin et après différents emplois, je souhaitais m'installer sur la commune de Barbentane d'où je suis originaire. J'ai commencé par rechercher du foncier et j'ai trouvé un terrain en location-vente, et des conventions de pâturage qui couvrent actuellement 50 ha dans les collines de La Montagnette.

Le premier problème était de monter mon projet sur ce terrain adapté à l'élevage caprin mais en zone ND (non constructible). Le maire de Barbentane m'a appuyé et a vraiment soutenu mon installation.

Comment as-tu financé ton projet, quelles aides as-tu obtenues ?

Je n'avais pas droit à la DJA, puisque je venais d'avoir 41 ans.

J'ai pu bénéficier des aides du Conseil Général pour la réhabilitation de friches. Les emprunts ont permis de couvrir 70% de

mes besoins : tunnel, troupeau, forage, salle de traite, fromagerie etc... J'ai autoconstruit la totalité, ce qui m'a permis de réduire les coûts.

Sans garant à plus de 40 ans, ce n'est pas possible de s'installer, même sans acheter la terre...

J'ai demandé l'aide à la création d'entreprises du Conseil Général pour les bénéficiaires du RMI. L'ADEAR m'a aidé à monter le dossier, et j'ai pu ainsi obtenir un petit appui financier. J'ai aussi demandé l'ACCRE avec l'ADEAR, ça permet une exonération des charges de MSA la première année, c'est toujours mieux que rien quand tu as plus de 40 ans et que tu n'as plus droit aux exonérations Jeunes Agriculteurs !!!

Au final les aides ont représenté 12% de mes investissements, pas grand chose quand on démarre... Il faudrait que les aides soient mieux calculées et qu'elles soient accessibles à tous !

Quels appuis as-tu obtenus ?

Au niveau agricole, je suis écœuré des organisations. Tu passes dans 40 bureaux avant d'avoir une information. Quand la chambre Agriculture t'aide à monter un dossier, elle te facture ensuite un jour et demi de travail à 400 €, t'as vraiment l'impression qu'on te donne d'un côté pour te reprendre de l'autre...

Je suis en contact avec la FRECAP aussi (ils ont d'ailleurs fait leur AG ici) et l'association EAP.

Où en es-tu actuellement ?

J'ai commencé par acheter des chevrettes par soucis d'économie. Ça fait maintenant un an que je les conduis sur les collines. Elles vont bientôt mettre bas et mes premiers fromages arriveront en février. Dans le même temps je m'occupe de terminer la fromagerie, pour que tout soit prêt à la fin du mois.

Commencer avec des chevrettes a des avantages,



mais le problème c'est le temps nécessaire à leur croissance, et le coût que ça représente tant qu'on n'a pas de revenus !

Comment penses-tu vendre tes fromages ?

Je vais surtout vendre à des magasins de proximité et des moyennes surfaces. Je pense aux marchés, mais le problème c'est le temps. Je suis seul sur la ferme et ça risque d'être difficile de tout faire.

Mais je vais peut être m'associer avec ma fille. On essaiera d'abord comme aide familiale, et si ça lui plaît vraiment et si elle veut travailler avec moi, pourquoi pas monter un GAEC ou une société ! Ça permettra de diversifier les débouchés.

Propos recueillis par **Lydie CHAFFOTTE**

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX INVESTISSEMENTS POUR LES PAYSANS INSTALLES DEPUIS MOINS de 5 ANS

Ce programme a comme objectif le maintien d'une agriculture durable, solidaire et de qualité. Cette aide est un **soutien à l'investissement**, représentant 40% du montant HT des investissements dans la limite de 10 000 € par porteur de projet.

Aux vues du travail fait par l'ADEAR13 et la CONF13 dans le cadre de l'installation le Conseil général acte que même si l'ADEAR13 n'est pas encore habilitée à réaliser d'EEP/EPI au sens strict, ses analyses qui sont par ailleurs officiellement reconnues par les services sociaux de l'État et du Conseil Général sont à ce titre recevables.

Les investissements éligibles concernent

- La mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement (local pour produits phytosanitaires, irrigation goutte à goutte, investissements liés aux pratiques AB, aménagement des bâtiments d'élevage...)
- L'amélioration de la qualité et de la commercialisation en vente directe (matériel informatique pour renforcer la traçabilité, reproducteurs de haute qualité, atelier de stockage et de commercialisation, création d'une unité de venet, matériel mobile pour commercialisation en vente directe...)
- Amélioration des conditions de travail (sécurité, hygiène, logements d'ouvriers...)

L'ADEAR peut vous renseigner sur ce programme, les conditions d'éligibilité, et vous aider à monter votre dossier

Mattia SIFFREDI, paysan

